

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU DEPARTEMENT DU CHER

Cette annexe est produite conformément à l'article L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif 2025 du département du Cher s'inscrit dans une période de profondes incertitudes. L'instabilité politique nationale, symbolisée par l'absence d'une loi de finances adoptée, fragilise l'ensemble des collectivités territoriales. Cette situation inédite, combinée aux tensions économiques, sociales et environnementales, impose de repenser nos priorités et de redoubler d'efforts pour garantir un avenir durable à notre territoire.

Malgré ces défis, le Département du Cher ne renonce pas à son ambition : maintenir le cap d'une action publique responsable et résolument tournée vers l'avenir. Ce budget traduit notre résilience et notre engagement à protéger les plus vulnérables, à renforcer la cohésion sociale, et à investir dans des projets porteurs pour l'attractivité de notre département.

Nous avons fait le choix d'un budget structuré autour de 3 axes stratégiques : **solidarité, résilience et attractivité**. Ces priorités constituent le socle de nos actions pour 2025 et reflètent notre volonté de répondre aux attentes des habitants tout en anticipant les défis de demain.

Un Cher solidaire

La solidarité reste la pierre angulaire de notre action. Conscients des besoins croissants des populations les plus fragiles, nous renforçons nos dispositifs sociaux pour garantir un accompagnement adapté et inclusif. Les grandes orientations du schéma unique « Cher solidarités », adopté en décembre dernier, en sera l'outil.

En matière d'autonomie, des efforts substantiels sont déployés pour les personnes âgées et handicapées. Cela passe par le soutien aux structures de maintien à domicile, la modernisation des établissements spécialisés, et des aides accrues pour favoriser l'inclusion.

La protection de l'enfance demeure une priorité essentielle. Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) bénéficie d'investissements significatifs pour améliorer les conditions d'accueil et accompagner les enfants et les familles dans les situations les plus complexes. Parallèlement, des initiatives renforcent les dispositifs d'accompagnement des jeunes en difficulté, favorisant leur intégration sociale et professionnelle.

Un Cher résilient

Face à la crise climatique et aux bouleversements qu'elle engendre, le Département investit massivement dans la résilience de ses infrastructures et de son environnement. L'entretien des 4 000 km de routes départementales reste une priorité pour garantir la sécurité et la mobilité des habitants. Par ailleurs, des solutions innovantes sont déployées pour améliorer les transports et promouvoir des modes de déplacement durables.

L'engagement environnemental du Département se traduit également par une gestion responsable des ressources naturelles, notamment de l'eau. Des projets structurants soutiennent une agriculture locale respectueuse de l'environnement, tout en accompagnant les exploitants dans leur transition écologique.

En matière de prévention, le projet "Cher Forêt École" illustre notre approche proactive face aux risques croissants de feux de forêt. Ce programme d'envergure associe formation, sensibilisation et innovation pour protéger notre patrimoine naturel tout en préparant les générations futures à relever ces défis.

Un Cher attractif

L'attractivité du territoire est au cœur de notre stratégie pour fixer les habitants et en attirer de nouveaux.

L'éducation constitue une priorité absolue : la rénovation des collèges se poursuit avec vigueur, accompagnée de projets éducatifs novateurs tels que "Territoire numérique éducatif".

La culture et le patrimoine bénéficient également d'une attention particulière. La valorisation des Archives départementales ou encore le soutien aux initiatives culturelles renforcent l'identité et le rayonnement du Cher.

Le développement touristique est un autre levier majeur pour dynamiser notre territoire. Des itinéraires comme "La Méridienne à vélo", reliant Bourges à l'étang du Puits, offrent des perspectives nouvelles pour attirer des visiteurs tout en valorisant les paysages et le savoir-faire local.

Enfin, l'habitat et le logement jouent un rôle clé dans notre vision d'un territoire attractif. Cher Habitat, maison départementale de l'habitat et de l'énergie, sera ouverte en 2025 pour permettre à chaque habitant du Cher de trouver, dans un lieu unique, l'ensemble des réponses pour adapter son logement aux enjeux environnementaux.

Une vision ambitieuse et responsable

Ce budget 2025 est le reflet de choix stratégiques rigoureux et responsables. Malgré les contraintes financières, nous restons fidèles à nos engagements en investissant dans des projets qui répondent aux besoins actuels tout en préparant l'avenir.

Nous avons su équilibrer nos priorités tout en respectant les exigences budgétaires, garantissant ainsi une gestion saine et efficace des finances départementales.

Le budget primitif 2025 est une feuille de route ambitieuse pour construire un département solidaire, résilient et attractif. Il témoigne de notre capacité à transformer les défis en opportunités et à bâtir un avenir durable pour les habitants du Cher.

Les chiffres importants du BP 2025 :

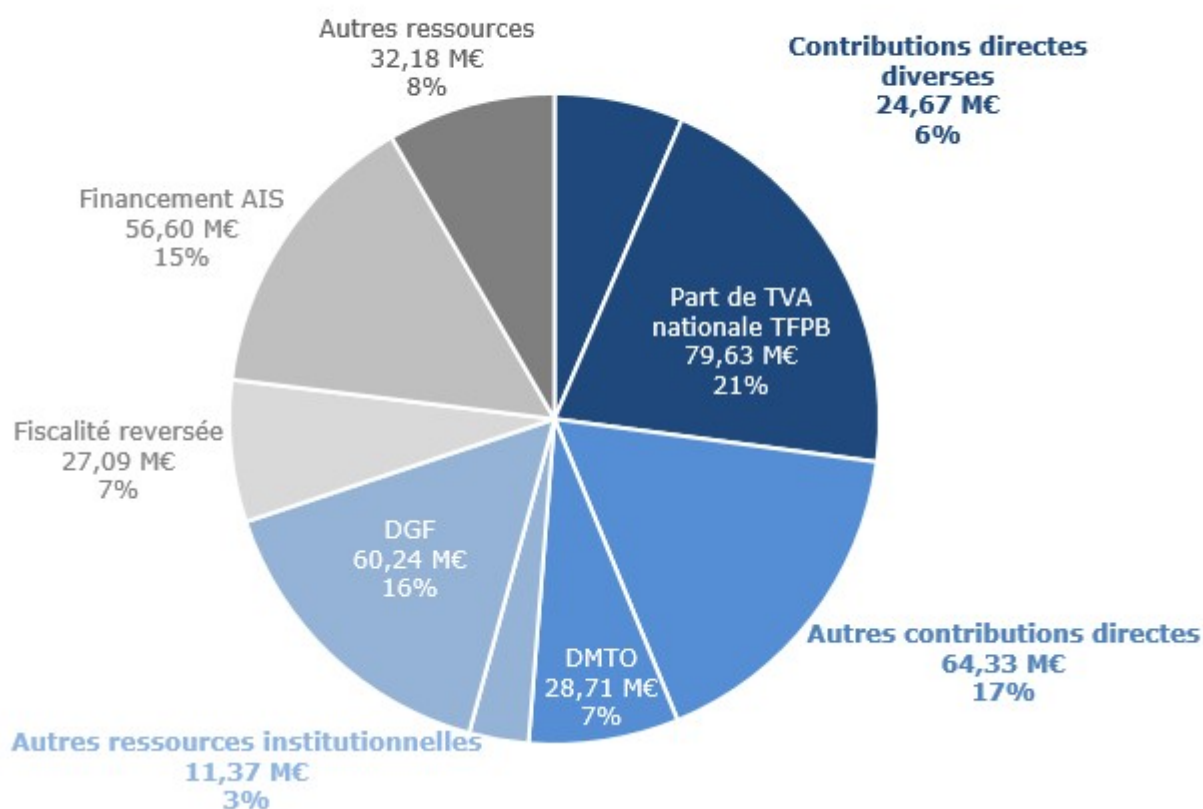
*** Concernant la section de fonctionnement :**

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2025 à 384,83 M€ contre 384,16 M€ au BP 2024, augmentant ainsi de 0,2 %.

Ces recettes se décomposent ainsi :

Les recettes de fonctionnement 384,83 M€ soit + 0,2 %



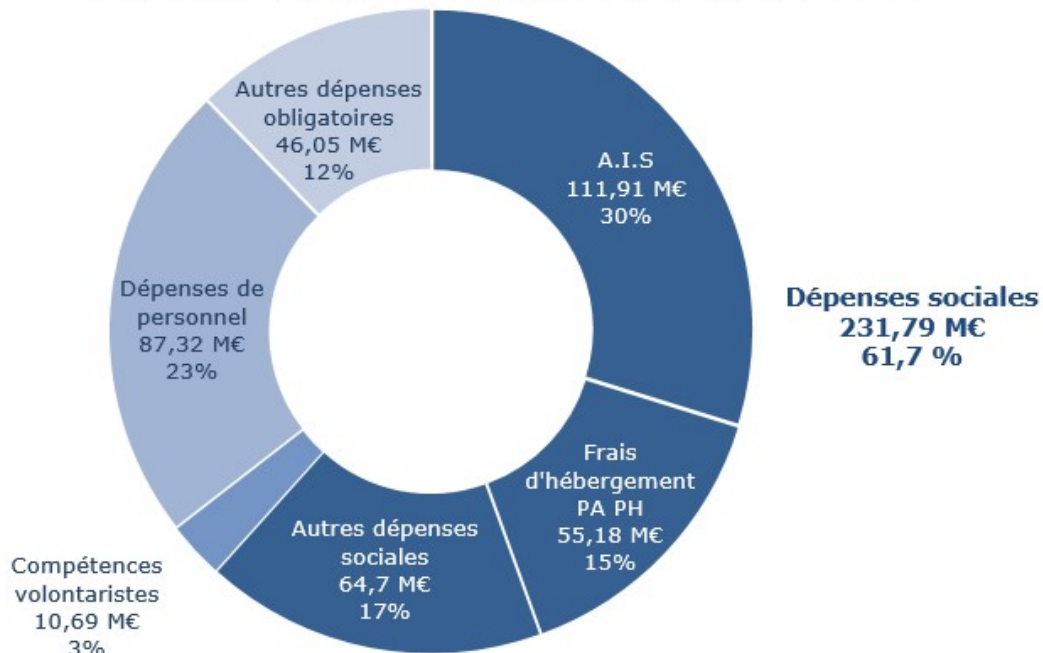
Pour 2025, les principales informations à retenir concernant les recettes de fonctionnement sont :

- la stagnation des produits des DMTO avec une inscription de 28,71 M€,
- le gel des fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), se substituant à la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis le 1^{er} janvier 2021 et compensant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,
- les différentes taxes spéciales sur les conventions d'assurance préservant leur dynamisme,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (qui serait gagée en 2025 pour la part départementale) et les allocations compensatrices toujours dans les variables d'ajustements de l'Etat (non gagées sur 2025),
- une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) légèrement en hausse malgré l'écrêtement lié à la population (- 0,10 M€) et d'un possible écrêtement au potentiel financier (- 0,23 M€),
- des fonds de péréquation DMTO en diminution en lien avec le faible rendement des produits DMTO et de la libération totale de la mise en réserve en 2024.

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2025 à 375,85 M€ contre 371,51 M€ au BP 2024 soit une hausse de 1,2 %.

Les dépenses de fonctionnement 375,85 M€ soit + 1,2 %



Les dépenses sociales pèsent toujours plus lourdement sur le budget départemental 2025, avec près de 231,79 M€ soit environ 61,7 % du BP et une évolution de 2,5 % par rapport au BP 2024 (soit + 5,54 M€). Les allocations individuelles de solidarité représentent 111,91 M€ soit près de 30 % du budget de fonctionnement et 48 % des dépenses sociales, elles sont en progression de + 1,9 % par rapport au BP 2024 (soit + 2,09 M€).

A lui seul, le Revenu de Solidarité Active (RSA) représente 62 M€, en baisse de 0,7 % (soit - 0,45 M€) par rapport au BP 2024 qui avait donné lieu à l'inscription de + 1,07 M€ par rapport au BP 2023 compte tenu des revalorisations successives des allocations RSA.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement de la collectivité évolue à hauteur de - 0,8 %.

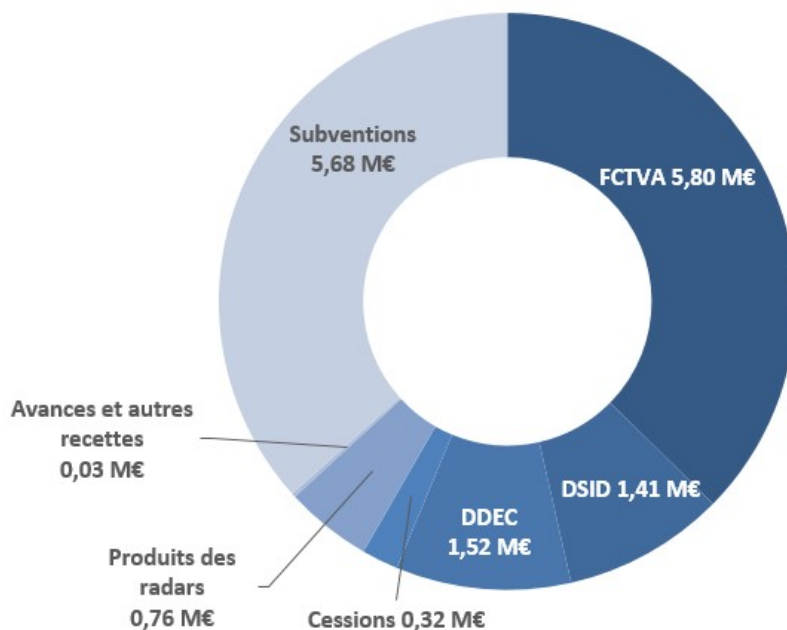
Concernant le chapitre 012 des charges de personnel, il s'élève à 86,02 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,18 M€ pour celles de l'allocation personnalisée d'autonomie, **soit un total de 86,20 M€**. Au 1^{er} janvier 2025, le Département compte 1 640 agents (hors assistants familiaux au nombre de 223) dont 162 agents pour le CDEF.

Enfin, le montant des nouvelles autorisations d'engagement s'élève à **6,70 M€**, et au titre des autorisations d'engagement antérieures, ces dernières s'établissent en hausse de **1,49 M€**.

*** Concernant la section d'investissement :**

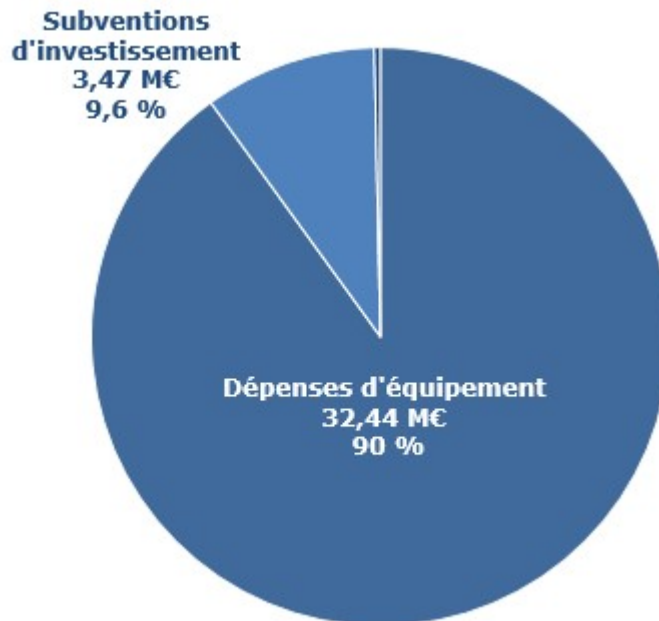
- Les recettes :

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 15,52 M€ au BP 2025 contre 18,37 M€ au BP 2024 et se répartissent ainsi :



- Les dépenses :

Le Département compte investir **36,04 M€** sur le périmètre du budget principal selon la répartition suivante :



Les investissements sont répartis selon les priorités suivantes :

- > les **investissements patrimoniaux** (routes, collèges, informatique...), nécessaires au maintien du patrimoine existant à hauteur de **20,04 M€**,
- > les **interventions en investissement liées aux subventions versées à des tiers pour le financement des projets** de **3,10 M€**,
- > les **projets structurants nécessaires au développement du patrimoine** impactent à hauteur de **12,90 M€** les routes, les bâtiments, l'éducation, l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture (poursuite de la rocade Nord-Ouest, les travaux de réhabilitation des collèges d'AVORD ou encore Jean RENOIR de BOURGES, les travaux d'amélioration thermique du collège Roger MARTIN DU GARD à SANCERGUES et les travaux de l'espace du centre de documentation et d'information du collège Albert CAMUS à VIERZON, l'extension du pôle de formations sanitaires et sociales et le financement à la construction d'un nouveau complexe sportif sur le campus de Lahitolle, les itinérances douces avec le canal de Berry, la véloroute entre BOURGES et AUBIGNY-SUR-NERE, le jardin d'antennes au pôle des étoiles à NANCAY, les travaux de bâtiments notamment ceux du centre d'exploitation des AIX D'ANGILLON...).

Les nouvelles autorisations de programmes proposées à ce BP 2025 s'élèvent à **29,98 M€**, et au titre des autorisations de programmes antérieures les révisions s'établissent en hausse de **10,86 M€** au titre du budget principal.

Le budget annexe du CDEF* 10,92 M€ (dépenses)



* En mouvements réels et hors remboursement du capital

Au total, le budget présenté s'élève à **518 093 083,56 €** en mouvements budgétaires pour 2025, budget annexe et mouvements d'ordre inclus, contre 536 580 017,85 € en 2024, dont :

- 506 373 217,32 € au titre du budget principal,
- et 11 719 866,24 € pour le CDEF.

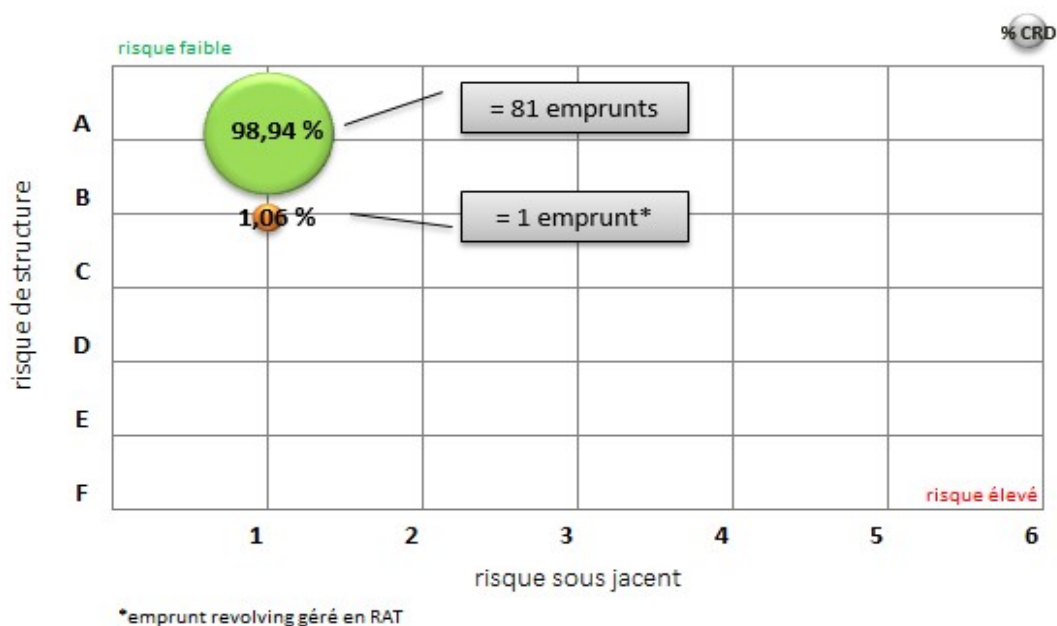
*** Concernant la dette :**

En incluant le budget annexe du CDEF, l'encours de dette propre attendu au 1^{er} janvier 2025 sera de 240,35 M€ dont 236 M€ pour le budget principal, et l'annuité de remboursement de la dette de 35,02 M€ dont 29,29 M€ en remboursement de capital (28,91 M€ au titre du budget principal dont 1,15 M€ au titre de la baisse de plafond et du remboursement anticipé temporaire) et 5,73 M€ liés aux intérêts (dont 5,59 M€ pour le budget principal).

Compte tenu de ces éléments et d'une épargne brute de 8,98 M€, la capacité de désendettement s'établit à environ 26,3 années.

En 2025, pour le budget principal, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement avec une baisse de l'encours de dette de 1,8 % entre le BP 2024 et le BP 2025 (soit - 4,46 M€).

Le Département affiche une forte sécurisation de sa dette avec 98,94 % de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.



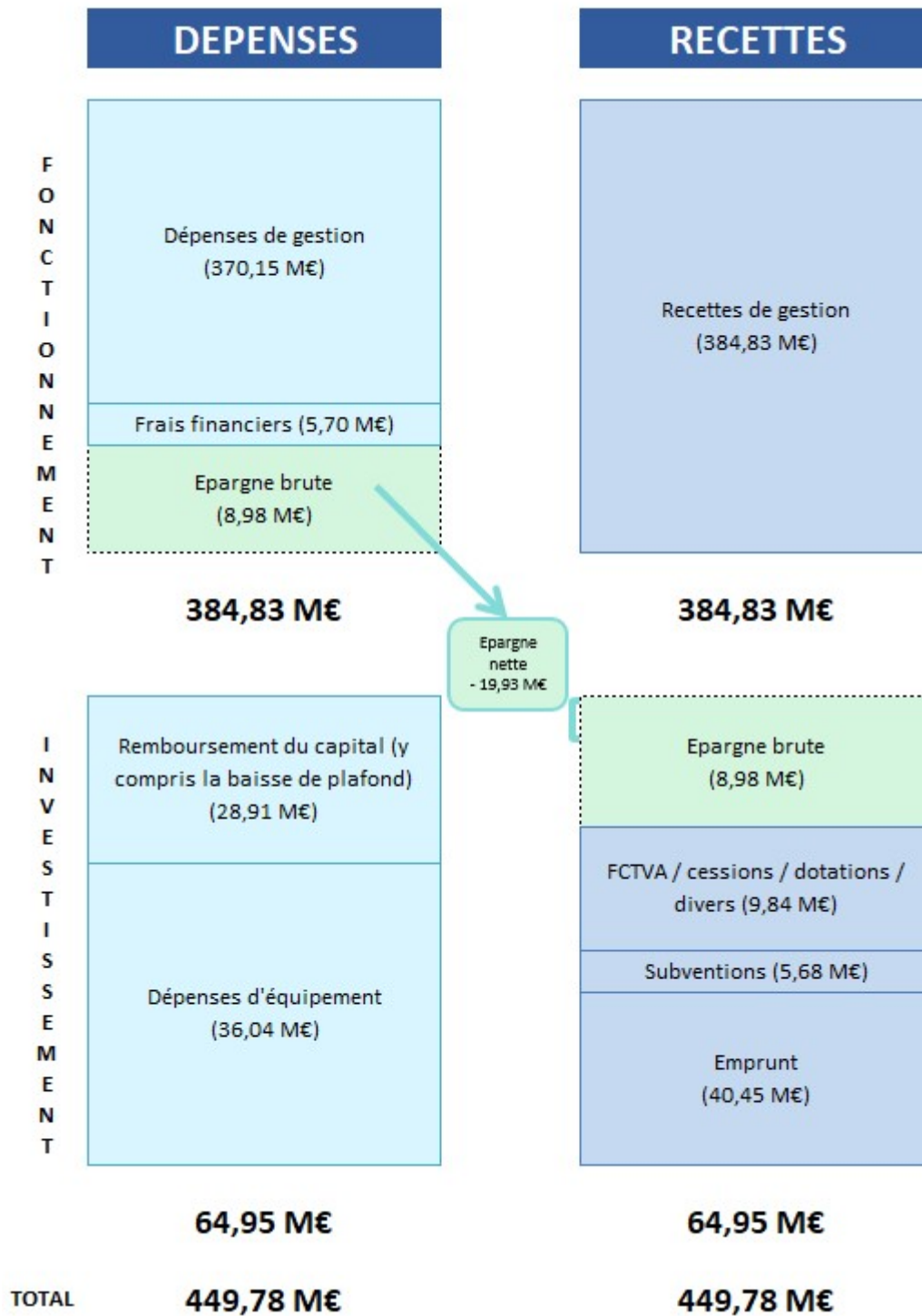
Le **tableau de synthèse des grands équilibres du BP 2025** s'établit comme suit :

Grandes masses du BP 2024 (en M€) Budget principal		BP 2021 (rappel)	BP 2022 (rappel)	BP 2023 (rappel)	BP 2024 (rappel)	BP 2025
Section de fonctionnement	Recettes Réelles de Fonctionnement (A)	348,69	364,29	380,31	384,16	384,83
	Dépenses Réelles de Fonctionnement (B)	325,97	335,22	356,38	371,51	375,85
	Épargne Brute (C = A-B)	22,72	29,06	23,93	12,65	8,98
Section d'investissement	Remboursement du capital de la dette ¹ (D)	24,05	26,77	26,88	27,85	28,91
	Épargne Nette ² (E = C-D)	-1,33	2,29	- 2,95	- 15,20	- 19,93
	Recettes Propres d'investissement (F)	12,31	15,59	16,99	18,37	15,52
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	43,02	35,82	42,15	49,33	40,45
	Dépenses opérationnelles d'Investissement (H)	54,00	53,69	56,19	52,50	36,04

¹ Depuis 2022, dès le BP, l'effet « baisse de plafond » est constaté à hauteur de 1,15 M€. Sur les années antérieures, le remboursement en capital ne comprenait pas la baisse de plafond.

² L'autofinancement net dégagé tient compte de la baisse de plafond dès le BP 2023, contrairement aux années antérieures.

La structure générale du BP 2025 en mouvements réels et hors opérations de dette se présente comme suit :



Les principaux ratios légaux de ce BP 2025 sont :

Libellé	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 254,62 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 284,59 €
Dépenses d'équipement brut (y compris 238 et hors opérations pour compte de tiers et subventions d'équipement versées (204)) par habitant	106,51 €
Encours de dette par habitant	787,80 €
DGF par habitant	201,09 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,93 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	105,18 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	61,33 %
Dépenses d'équipement brut (y compris 238 et hors subventions d'équipement versées (204)) / recettes réelles de fonctionnement	8,29 %
Encours de dette / épargne brute	26,29 années
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	2,33 %
Epargne nette / recettes réelles de fonctionnement	- 5,18 %